54me Année — Nouvelle série — N° 160 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 5 francs SAMEDI 22 JANVIER 1949.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an : 200 francs
Changement d'adresse : 10 frs
C.C.P. Marseille 156-36 — Tél. 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 20 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

Pour la défense de nos Sinistrés

Les Commerçants, Industriels et Agriculteurs de notre Ville viennent de recevoir la feuille indiquant le montant du prélèvement exceptionnel qu'ils doivent verser au fisc avant le 31 Janvier.

La loi cependant a prévu qu'un abattement important serait consenti aux sinistrés assujettis à ce prélèvement, sur le vu de leur carte de sinistré. Or, ainsi que nous l'avons indiqué récemment, seuls les sinistrés mobiliers de plus de 25 °/° ont droit à cette carte.

Il en résulte qu'en raison de cette mesure inconcevable les sinistrés immobiliers, si nombreux dans notre Ville, ne pourront bénéficier de cet abattement prévu et devront acquitter intégralement leur prélèvement tout comme les gros trafiquants du marché noir et autres profiteurs de guerre.

On sait avec quelle énergie Mme Massot-Devèze a protesté contre cet état de choses et a réussi à faire adopter par la Commission Départementale des Basses-Alpes le vœu dont nous avons récemment parlé et dont nous publions le texte ci-dessous.

Mais devant l'imminence du danger fiscal qui menace les sinistrés elle vient d'adresser à M. le Directeur des Contributions Directes d'Avignon, la lettre suivante :

Sisteron, le 15 Janvier 1949

Madame Massot-Devèze,
Présidente de la Fédération Départementale des Associations de Sinistrés des Basses-Alpes
à
Monsieur le Directeur
des Contributions Directes
à Avignon.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'attirer votre bienveillante attention sur une question intéressant tout particulièrement les sinistrés soumis au prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation.

Comme vous le savez, un abattement assez important du dit impôt est prévu pour les sinistrés mais à condition qu'ils puissent présenter à l'administration leur carte de sinistré.

Or, des prescriptions administratives récentes ont modifié d'une façon très préjudiciable aux intéressés, l'octroi de la dite carte de sinistré. C'est ainsi que, seuls, les sinistrés mobiliers de plus de 25 °/°, à l'exclusion des sinistrés immobiliers, ont obtenu le renouvellement de leur carte, celle-ci devant être établie non par les Services du M.R.U., mais par l'Office Départemental des Anciens Combattants.

Il en résulte que les sinistrés, victimes d'un très important dommage immobilier, dans l'impossibilité de présenter une carte à vos Services, ne pourront bénéficier de l'abattement prévu par la loi en leur faveur.

Nos Associations de Sinistrés, en accord avec leur Confédération Nationale, ont énergiquement protesté contre cet état de choses anormal, mais n'ont obtenu jusqu'à présent aucun résultat positif.

Cependant le temps presse, car le Rôle du dit prélèvement a été mis en recouvrement et tout doit être payé avant le 31 Janvier sous peine de pénalités.

En raison de ces circonstances je viens vous demander de vouloir bien accepter que nos sinistrés immobiliers dépourvus de cartes puissent cependant bénéficier de l'abattement sur le vu d'une attestation en bonne et due forme des services de la délégation interdépartementale du M.R.U. précisant la nature et l'importance de leur sinistre, ce qui serait en harmonie avec l'esprit de la mesure de bienveillance fiscale prise en faveur des sinistrés.

De toutes façons, je vous demanrais de bien vouloir accorder à ces sinistrés un délai supplémentaire pour le paiement de leur prélèvement ce qui leur permettrait d'attendre le résultat des démarches engagées par nos Associations auprès de M. le Ministre du M.R.U. en vue de la délivrance d'une carte à tous les sinistrés mobiliers et immobiliers.

Je veux espérer, Monsieur le Directeur, qu'en raison de l'importance qui s'attache à cette question et qui concerne une des catégories les plus intéressantes des victimes de la guerre, vous voudrez bien accueillir favorablement ma requête et donner au plut tôt à vos Services des instructions dans ce sens.

Je vous en remercie d'avance et vous prie d'agréer l'assurance de ma très distinguée considération.

La Présidente
de l'Association des Sinistrés:
Signé : MASSOT-DEVEZE.

Nous espérons que cette requête si légitime sera favorablement accueillie et nous ne manquerons pas de tenir les sinistrés au courant des résultats obtenus.

Nous savons par ailleurs que Mme Massot-Devèze a élevé une vive protestation lors de la récente réunion de la Commission Départementale de Reconstruction contre la suppression injustifiée des commissions cantonales et départementales des dommages de guerre.

Ces organismes, qui constituaient de véritables tribunaux où les sinistrés étaient représentés, étaient ainsi pour eux une garantie précieuse contre les erreurs toujours possibles de l'Administration. Ils contrôlaient le montant de l'indemnité allouée à chaque sinistré pour ses dommages. Ils pouvaient également s'entourer de tous renseignements nécessaires, tels que convocation de l'intéressé, auditions de témoins, nomination d'expert, transport sur les lieux du sinistre, etc... La suppression de ces commissions décidée, parait-il, sous prétexte d'économie, prive les sinistrés d'une garantie qui leur avait été octroyée par la loi.

Il est vraiment regrettable que, seuls, les sinistrés fassent toujours les frais des soi-disant économies officielles et il n'est que de parcourir le récent rapport de la Cour des Comptes pour s'apercevoir de quelle nature sont ces économies. Les sinistrés ne peuvent qu'approuver l'énergique attitude de leur Présidente en cette circonstance.

Espérons que cette protestation, inscrite sur la demande de Madame Massot-Devèze au P.V. de la Commission, ne restera pas sans résultat.

—)o(—

Voici par ailleurs le texte du vœu relatif aux Cartes de Sinistrés que la Commission Départementale de la Reconstruction des Basses-Alpes a émis, sur la proposition de Madame Massot-Devèze, dans sa séance du 24 Novembre 1948 :

La Commission Départementale de la Reconstruction des Basses-Alpes,

Considérant que la carte de sinistré n'est actuellement délivrée, par le ministère des Anciens Combattants et Victimes de la guerre, qu'aux sinistrés mobiliers ;

Considérant qu'il est ainsi porté un préjudice certain aux sinistrés immobiliers ;

Considérant en outre que le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme parait seul compétent pour établir les cartes de sinistrés ;

Emet le vœu

Que le bénéfice de la carte de sinistré soit étendu aux sinistrés immobiliers et que l'établissement de ces cartes soit désormais confié aux Délégations Départementales du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

AVIS IMPORTANT

Les membres de l'Association des Sinistrés sont invités à s'acquitter sans retard de leur cotisation pour 1949. Ils pourront la verser à la permanence qui se tient, comme d'habitude à la Mairie, le Jeudi de 14 à 17 heures. Cette cotisation reste fixée à 100 francs.

Les intéressés pourront en outre prendre connaissance à la permanence du journal « Le Sinistré » qui contient les informations les plus récentes et les plus complètes sur tout ce qui concerne les dommages de guerre.

—)o(—

Nous donnerons dans notre prochain numéro le compte rendu de la réunion du remembrement qui s'est tenue Mardi à la Mairie.

—)o(—

Démarche urgente à effectuer par les sinistrés

Les Sinistrés soumis au prélèvement exceptionnel et dépourvus de la Carte établissant leur qualité de Sinistré, doivent écrire personnellement d'urgence à Monsieur le Directeur des Contributions Directes, à Avignon, pour lui demander, selon le cas :

Soit de leur accorder l'abattement prévu pour les sinistrés ;

Soit de les autoriser à souscrire à l'emprunt pour une partie de leur prélèvement ;

Soit de les autoriser à s'acquitter par fractions de la somme dont ils resteront redevables et leur accorder des délais de paiement.

Ils devront joindre à leur demande une attestation de l'Administration de la Reconstruction établissant la nature et l'importance de leur sinistre. Cette attestation pourra leur être délivrée par le bureau de Sisteron.

Le prélèvement exceptionnel devant être payé le 31 Janvier courant sous peine de pénalités fiscales, les sinistrés ont intérêt à faire toute diligence pour adresser leur demande à la Direction des Contributions Directes déjà saisie de la question par l'Association des Sinistrés ainsi qu'on l'a vu plus haut.

CHRONIQUE LOCALE

FAUBOURG LA BAUME. — A l'occasion de la Fête Patronale de la Saint-Antoine, le Comité des fêtes organise, pour Dimanche 23 Janvier, un Grand Concours de Boules à Pétanque, par équipes de 3 joueurs avec 1.000 francs de prix plus les mises fixées à 150 francs par équipe. Inscriptions à 13 h. 30. Lancement du but à 14 h. précises. Règlement Provençal.

Le soir dégustation du plat traditionnel de pois-chiches.

RECTIFICATIF. — Dans notre dernier numéro nous avons publié une note concernant la composition de la taxe fiscale apposée sur les reçus, selon les sommes perçues.

Nous complétons cette information en indiquant que les sommes comprises de 1 à 100 francs inclus sont exemptes de timbre de quittance.

A dater du 1er Janvier, les affiches quel que soit leur format, ne sont plus assujetties au droit de timbre.

SPORTS

Sainte-Tulle bat Sisteron-Vélo
par 7 buts à 1

Dimanche s'est déroulé, devant un maigre public, le match de championnat opposant l'équipe de Sainte-Tulle contre Sisteron-Vélo.

Ce match n'a pas été intéressant à suivre pour une juste raison, c'est que les deux équipes en présence n'ont jamais fourni un jeu agréable. Le score assez élevé ne réflète pas du tout la partie car les équipes dominèrent chacune leur tour. Ce qui est regrettable c'est que notre équipe locale, faute d'une ligne d'avants homogène, n'a pu réaliser.

—)o(—

Demain dimanche, Sisteron-Vélo se déplacera à Saint-Auban, toujours en match de championnat. Espérons que l'entente sera réalisée dans la ligne d'attaque et de ce fait notre équipe pourra prétendre à une victoire.

FOIRE. — Après-demain, Lundi 24 Janvier, se tiendra dans notre ville la première foire de l'année, dite de Saint-Antoine. Souhaitons pour tous un temps agréable.

A. S. DU CANAL St-TROPEZ.— Les co-arrosants de l'Association Syndicale du Canal St-Tropez sont avisés que le Dimanche 23 Janvier à 14 heures, aura lieu a la Mairie, l'assemblée générale annuelle.

Rapport moral et financier et compte rendu de la gestion de 1948.

SAVON pour PROFESSIONNELS. — Les tickets supplémentaires de savon pour professionnels, pour la période Janvier-Février, seront distribués aux ayants-droit, dans les conditions habituelles, Lundi 24, Mardi 25 et Mercredi 26 Janvier.

ECHIQUIER de la CITADELLE. — Vendredi 28 Janvier, à 21 heures, au Bar Tabacs Samuel, Assemblée générale extraordinaire.

Objet : Affiliation à la F. F. E. ; Approbation des statuts ; Tournoi ; Championnat.

Tous les amateurs non encore inscrits sont cordialement invités.

Présence de tous indispensable.

NAISSANCES. — Nous avons le plaisir d'enregistrer la naissance d'un garçon prénommé Richard, au foyer de M. et Mme Magnan, née Gibert, pâtissier en notre ville.

Egalement un bébé du nom de Roseline est venu apporter la joie dans le ménage de M. et Mme Marcel Collombon, géomètre en notre ville.

Meilleurs souhaits et félicitations.

VARIETES-DANCING. — Demain Dimanche, à 21 heures, Grand Bal dans la salle des Variétés-Dancing, avec le concours du «Mélodia-Jazz» et son ensemble.

Egalement Lundi, jour de foire, à 14 heures, dans la même salle, Grand Bal avec le même jazz.

CONVOCATION. — Le chef de la préparation militaire porte à la connaissance de tous les jeunes gens des classes 1950, 1951 et 1952 inscrits au groupement de Sisteron que plusieurs stages pour la conduite des autos auront lieu dans le courant de Février 1949.

En outre il sera procédé à une révision complète pour la continuation des cours afin d'assurer la bonne marche de la préparation.

Pour ceux réellement qui sont empêchés, par un motif valable, de les suivre, leur inscription sera faite en vue de leur affectation dans un camp désigné à cet effet.

Les candidats devront se présenter à la Mairie de Sisteron, ce Dimanche 23 Janvier 1949, à partir de 6 h.

Tous présents.

DONS. — En souvenir de son mari ex-musicien à la Société Musicale « Les Touristes des Alpes » Madame Veuve Zani a versé à cette société la somme de 1.000 francs. Avec nos remerciements, nous renouvelons à Madame Zani nos sincères condoléances.

—)o(—

A l'occasion du transfert du corps de leur frère et beau-frère Meysson Emile « Mort pour la France » les familles Meysson, Durand et Imbert Léon ont versé la somme de 2.000 francs à répartir comme suit : 800 francs pour la Compagnie des Sapeurs-Pompiers ; 400 francs pour la Société des Anciens Combattants ; 400 francs pour la Société du Sou de l'Ecole Laïque et 400 francs pour la Société des Anciens Prisonniers.

Nos sincères remerciements.

REMERCIEMENTS. — Au nom des Anciens Combattants, le bureau adresse ses remerciements aux familles Meysson, Imbert Léon et Durand pour la somme de 400 francs versée à la caisse de l'Amicale.

HOMMAGE A JEANNE DELVAIR
Citoyenne d'Honneur de Sisteron

C'est avec une douleur bien amère que je viens aujourd'hui, au nom des amis et des admirateurs de Jeanne Delvair, rendre à cette grande disparue un funèbre et solennel hommage.

En des jours plus heureux et voici 10 années, j'exprimais ici ma joie lorsque cette belle artiste devint, le 10 Juin 1939, citoyenne d'honneur de notre chère cité. « Sisteron-Journal » veut bien, aux jours de deuil, me permettre de dire à notre illustre compatriote le dernier adieu de sa petite patrie :

« Chère Jeanne Delvair, vous que, « durant 15 années, j'ai eu le bon- « heur d'appeler « Grande amie », « laissez-moi, en cette heure suprême « vous parler non seulement pour « vos amis, mais aussi pour vos ad- « mirateurs, pour ceux qui, jamais, « n'ont pu vous faire connaitre tout « ce que leur cœur contenait d'affec- « tueuse estime envers vous.

« Car la rare et précieuse qua- « lité de votre âme était telle que « nul ne pouvait vous entrevoir sans « ressentir ce qui, par delà votre « splendeur d'artiste vous rendait si « hautement digne de respect.

« Acceptez, avec cet adieu plein de « tristesse, le reconnaissant «Merci» « que nous vous devons.

« Merci pour les inoubliables ins- « tants de beauté et de grandeur, vé- « cus par la magie de votre talent. « Vous avez été, incomparablement, « Rose Mamaï, Phèdre, Camille, « Clytemnestre ; et notre Acropole « mutilée mais toujours fière, vibre « encore des accents de votre noble « voix. Soyez remerciée pour ces « heures exaltantes et sublimes.

« Puisse votre ombre lumineuse vi- « siter souvent notre chère Citadelle « que vous aimiez tant, « cette hau- « teur de rêve aux silences dorés » « selon les émouvantes paroles du « poète H. Suquet.

« Que l'invincible Espérance qui « habitait votre âme forte, vienne « adoucir la douleur de votre époux « le probe et sensible artiste Georges « Le Roy, celle de votre éminente « sœur Madame Germaine Dermoz « et celle de votre nièce la charmante « star Annabella.

« Vous nous laissez, chère et gran- « de Jeanne Delvair, le souvenir et « l'exemple. Nous vous gardons, vi- « vante, dans nos cœurs, ô vous, si « simple et si bonne, vous en qui « je saluais, le 1er Juillet 1939, la « Première Dame » de Sisteron ».

Henriette BONTOUX.

BIBAX - MICHELIN
pour véhicules en roulage
RENAULT 4080 SOMUA 7 et 10 t.
LATIL 42 V 10 WILLEME 10 et 15 t.
UNIC G D 2 MACK
vous pouvez passer commande chez
VULCANEX
René ROUGNY
Agent Michelin
SISTERON — Téléphone 242

© VILLE DE SISTERON

BAILLEURS DE BAUX RURAUX — Les bailleurs de baux ruraux du canton de Sisteron sont avisés qu'une importante réunion aura lieu à la Mairie de Sisteron Lundi 24 Janvier à 10 heures 30.

Objet: Elections aux tribunaux paritaires de baux ruraux.

VENTE

de BOIS de Chêne de chauffage.

S'adresser MOULLET, LE POET.

OBSEQUES D'UN BRAVE. — Samedi dernier avaient lieu, à 15 heures, les obsèques de Emile Meysson, « Mort pour la France », à peine âgé de 22 ans.

C'est avec le concours de toute la population Sisteronnaise et environnante que le corps de ce soldat a été accompagné au cimetière. Le cortège se formait Avenue de la Libération. En tête se trouvaient les enfants des Ecoles accompagnés de leurs maîtres et maîtresses, puis les draps des différentes sociétés de la ville.

Derrière le cercueil se tenaient la famille, la Municipalité, les Anciens Combattants et prisonniers de guerre.

Au cimetière, M. Hippolyte Suquet, au nom des anciens combattants remplaçant le Président empêché, venait prendre la parole et adresser un dernier adieu à son jeune camarade tombé à la fleur de l'âge.

Sans vouloir reproduire ici le texte intégral du discours, retenons cependant quelques passages de celui qui fut l'interprête des sentiments de nous tous.

« Il est un devoir suprême qui incombe aux survivants des deux « guerres, c'est celui d'honorer ceux « qui en furent les victimes et le sacrifice de la mort doit être ennobli « autant que célébré.

« Il est un devoir supérieur à tous « les autres, c'est la condamnation « de l'égoïsme de nos indifférences, « et c'est l'empêchement de l'oubli « et en outre des commémorations « annuelles. Il convient de saluer « aussi ceux de nos frères d'armes « qui, après le champ de bataille, « sont venus trouver la récompense « du repos dans leur pays natal. « Après le sol de la patrie qu'ils « défendirent de leur vie, c'est bien « la terre maternelle qui doit recueillir et recevoir pour l'éternité ceux « qui tombèrent héroïquement pour « sa sauvegarde et son salut. Découvrons-nous devant eux. Viens reposer en paix, devant tes montagnes et sous le ciel pur de ton pays « Emile Meysson. Et ce ciel tu le « survoleras de nouveau, dans tes « rêves, car les morts continuent toujours leurs idéales chevauchées et « ce sont parfois leurs ombres qui « repassent sur nous !...»

Après ce discours, l'assistance observa quelques minutes de silence et ce fut la dislocation du cortège.

Nous renouvellons à toute la famille Meysson, bien connue de chez nous, nos sincères condoléances.

OBSEQUES. — Dimanche dernier la population a tenu à accompagner au champ du repos une Sisteronnaise bien connue de nous tous, Madame Veuve Reynaud, née Ferrand, décédée à l'âge de 74 ans. C'était la mère de Charles Reynaud, menuisier en notre ville.

En cette pénible circonstance, nous adressons aux familles que ce deuil atteint, nos bien vives condoléances.

ETAT-CIVIL

du 14 au 21 Janvier 1949

Naissances : Elisée Jean-Marie Gilbert, Avenue de la Libération. — Anne-Marie Germaine Aimée Latil, Avenue de la Libération. — Roseline Martine Marie Séraphie Colombon, Avenue de la Libération.

Publications de Mariages : René Adolphe Firmin Louis Campel, facteur des P.T.T. et Lucette Louise Andrée Brémond, sans profession, domiciliés à Sisteron. — Vincent Sassano, mécanicien, domicilié à Sisteron et Juliette Mathilde Rey, sans profession, domiciliée à Pont-St-Esprit.

Décès : Anne Joséphine Tramier, veuve Deltier, 74 ans, Avenue de la Libération. — Félicienne Magdeleine Ferrand, veuve Reynaud, 73 ans, rue Notre-Dame. — Adeline Marie Jourdan, 74 ans, rue Notre-Dame.

REMERCIEMENTS

Les familles MEYSSON, IMBERT, DURAND, remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné leur sympathie à l'occasion du transfert du corps de leur frère

MEYSSON Emile

« Mort pour la France »

SAPEURS-POMPIERS. — Cette semaine il a été versé dans la caisse de secours des soldats du feu : 200 francs par Mme Bonnet, Nouveautés Rue Mercerie, et 300 francs par M. Jodard, aux Capucins, pour l'aide apportée au cours d'un feu de cheminée. Nos remerciements aux généreux donateurs.

VARIETES - CINEMA

Samedi, soirée — Dimanche, matinée
Actualités — Documentaire
Dessins Animés

et un grand film...
« LE POISON »

ALLO ! Allo !... Ici 178 !...
AUTOS — MOTOS — VELOS
MACHINES A COUDRE
Atelier de Mécanique Générale
POUR TOUS TRAVAUX
de Réparation de construction
et de transformation
Allez chez... ROME
Rue Saunerie — SISTERON

Etude de Me Louis CASTEL
Notaire à SISTERON

DEUXIEME AVIS

Suivant acte reçu par Me Louis CASTEL, notaire à SISTERON, le vingt huit Décembre mil neuf cent quarante huit, enregistré à SISTERON le six Janvier mil neuf cent quarante neuf, folio 57, case 316

Messieurs FOURNIER Lucien Jean et MAGNAN Elie Joseph, tous deux négociants, demeurant et domiciliés à AUBIGNOSC

Ont vendu à Monsieur ALLEGRE Raoul Noël Julien, limonadier, demeurant et domicilié à SISTERON

Un fonds de commerce d'exploitation d'une ligne de transport en commun TURRIERS - SISTERON, ayant son siège d'exploitation à SISTERON.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en l'étude de Me CASTEL domicile élu, jusqu'à l'expiration du délai de dix jours qui suivront le présent avis.

L'insertion au « Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de Fonds de Commerce » a eu lieu dans le numéro du

Pour Avis,
L. CASTEL, notaire.

Etude de Me BAYLE
notaire
LA MOTTE-DU-CAIRE (B.-Alpes)

PREMIER AVIS

Suivant acte reçu par Me BAYLE notaire à LA MOTTE-DU-CAIRE le quinze Janvier mil neuf cent quarante neuf, enregistré à SISTERON le dix neuf Janvier mil neuf cent quarante neuf, folio 66, case 361,

Il a été attribué à Madame Suzanne AYASSE, commerçante, demeurant à LA MOTTE-DU-CAIRE, le fonds de commerce de CAFE-HOTEL-RESTAURANT, sis à LA MOTTE-DU-CAIRE, dénommé

« CAFE-HOTEL DU COMMERCE »

qui dépendait de la communauté légale ROCHE Eugène - AYASSE Suzanne.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours du deuxième avis renouvelant le présent, en l'étude de Me BAYLE, notaire à LA MOTTE-DU-CAIRE, domicile élu.

BAYLE, notaire.

Etude de Me BAYLE
Notaire
LA MOTTE-DU-CAIRE (B.-Alpes)

DEUXIEME AVIS

Suivant acte reçu par Me BAYLE, notaire à LA MOTTE-DU-CAIRE (Basses-Alpes), le dix huit Juillet mil neuf cent quarante six, enregistré à SISTERON le vingt six Juillet mil neuf cent quarante six, folio 98, case 757,

Monsieur Paul BERAUD, négociant demeurant à CHATEAU-ARNOUX et Monsieur Marcel BERAUD, agriculteur, demeurant à BAYONS ont vendu à Madame Renée JOURDAN, épouse de Monsieur Lucien NICOLAS, cultivateur, demeurant avec ce dernier à FAUCON - DU - CAIRE (Basses-Alpes) la licence d'exploitation d'un débit de boissons sis et exploité à FAUCON-DU-CAIRE.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours qui suivront le présent avis.

L'insertion au « Bulletin Officiel des Ventes et Cessions de Fonds de Commerce » a eu lieu dans le numéro du douze Janvier mil neuf cent quarante neuf.

Signé : BAYLE.

ATTENTION du 22 au 29 Janvier seulement
Vente publicitaire à des prix sensationnels
de magnifiques Chambres noyer massif
et de tout pour l'ameublement
Achetez en confiance à la Fabrique
Pas d'intermédiaire de Meubles BOUISSON
10, Rue Saunerie, Sisteron
REMISES SPECIALES AUX SINISTRES

Chez MUSSO Rue Saunerie SISTERON
Spécialité ARTICLES DE TRAVAIL
Hommes et Femmes
Dépositaire de la Maison
« Adolphe LAFFONT - Lyon »
GRAND CHOIX DE COSTUMES
Hommes, Jeunes Gens et Enfants
à partir de 3.500 francs
TISSUS EN TOUS GENRES
— Un coup d'œil s'impose —
PRIX ET QUALITE
Pour la rentrée des classes
Assortiment de Blouses d'enfant
en tous genres.
Pour l'Hiver
Vêtements de cuir et canadiennes
FIN DE SAISON
PARDESSUS hommes et garçonnets
à partir de 3.500 francs.

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

PROPRIETAIRES...
Obtenez des cours élevés
en plantant des arbres fruitiers
à maturité échelonnée.
LES PEPINIERES FRUITIERES
DE LA DURANCE
MOULINS DE LA CAZETTE
Tél. 15 SISTERON Tél. 15
vous offrent un choix important de
PECHERS, POIRIERS, POMMIERS
CERISIERS, etc...
dans les meilleures variétés nouvelles
et commerciales.
Authenticité garantie
de la variété et du porte greffe
Plants obtenus sous
le contrôle phytosanitaire de l'Etat
PRIX AVANTAGEUX
Avant tout achat, consultez-nous
et venez visiter nos pépinières.

A LA MARBRERIE DE LA CITADELLE
Tout ce qui concerne l'Art Funéraire et le Bâtiment
Monuments Funéraires
Plaques et Livres
Devantures de Magasins
Escaliers, Cheminées
Dessus de Meubles, etc....
POMPES FUNÈBRES
Couronnes Céramiques
Fleurs Artificielles
Vases et Jardinières
en tous genres
PERRONE MAGASIN : 59, Rue Droite
ATELIER : au Collet
SISTERON

Droguerie Paul BERNARD
63, Rue Droite
— SISTERON —

Vous trouverez chez...
C. FIASTRE
22, Rue Saunerie
TOUT ce qui concerne
L'ELECTRICITE
Cuisinières, Chauffe-eau, etc...
Moteurs Electriques bobinés cuivre
Groupes Electro-Pompes
Grand Choix de Lustrerie, etc....
INSTALLATIONS ELECTRIQUES
sous fil cuivre
— REPARATION —
T. S. F.
Agence « RADIOLA-RALLY », etc...
Vente — Réparation

Pas de Piqûres
Eczémas secs et crouteux
Boutons — Démangeaisons
Impétigo — Urticaire — Varices
Un Dépuratif à base de Plantes
« Le Sérum Végétal de Vergons »
EMPLATRE AMERICAIN St-ROCH
Douleurs — Rhumatismes
Laboratoire : 33, Bd Pierre Sola
Dr A. FERRAND, pharmacien, NICE
Brochure et Renseignements
sur demande

ATELIER DE MENUISERIE
ET EBENISTERIE
REYNAUD & BURLE
Rue de la Coste, SISTERON
SERVICE
des Pompes Funèbres
CERCUEILS tous bois
Prix Modérés

CARTES DE TRANSPORTS
ASSURANCES « LE SOLEIL »
CONTENTIEUX
FONDS DE COMMERCE

ALLEGRE & CHASTEL
6, Place de la Mairie
SISTERON — (Basses-Alpes)
Téléphone 205

Vélomoteurs
3 vitesses, livrables de suite
contre Bon d'achat
Cyclomoteurs
2 vitesses, Vente Libre
TOUTES BICYCLETTES
Hommes Dames Enfants
Sport Courses
chez AUTOS-SPORTS
CHARLES FÉRAUD
64, Rue Droite — SISTERON

MONUMENTS FUNERAIRES
Escaliers — Eviers — Carrelages
Plaques et Livres en marbre
Gravure
Marbrerie R. CAFFIN
Rue des Combes — SISTERON
Devis gratuit sur demande.

Posséder
de jolis
meubles
et boiseries; les
voir toujours
d'un brillant
éblouissant
n'est pas un
rêve
lorsqu'on
emploie
O-Cedar Polish
EN VENTE :
Droguerie Paul BERNARD
SISTERON

AU SOUVENIR
59, Rue Droite
Téléphone 93
POMPES FUNÈBRES
CERCUEILS (article soigné) Grand Choix de COURONNES
PLAQUES et MAUSOLEES
TRAVAIL SOIGNE PRIX IMBATTABLES

© VILLE DE SISTERON